



Le 7 juin 2010

---

## **GROUPE STERIA SCA**

### **Option pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2009**

---

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires de Groupe Steria SCA du 28 mai 2010 a approuvé le dividende de l'exercice 2009, soit 0,12 euro par action, ainsi que la possibilité offerte aux actionnaires, sur option de leur part, de percevoir ce dividende en actions nouvelles de la société.

Le prix de l'action qui sera remise en paiement du dividende est égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse ayant précédé la date de l'assemblée, diminué du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur. Ce prix ressort à 20,95 euros.

Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et seront entièrement assimilées aux actions anciennes.

Chaque actionnaire pourra, pendant une période commençant le 9 juin 2010 et se terminant le 25 juin 2010 inclus, opter pour le paiement en actions en faisant la demande auprès des intermédiaires habilités à payer ledit dividende.

Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution soit 0,12 euro par action.

Si le montant du dividende pour lequel est exercé l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

A défaut d'avoir demandé le paiement en actions au plus tard le 25 juin 2010, l'actionnaire percevra le montant de son dividende en numéraire.

Le paiement du dividende soit en espèces, soit par livraison des titres, sera effectué à partir du 7 juillet 2010.

L'option relative au versement du dividende décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant en Australie, au Canada, en Italie, au Japon ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès des autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale.

**Relations Presse :**  
**Isabelle GRANGE**  
Tel : 01 34 88 64 44 / 06 15 15 27 92  
[Isabelle.grange@steria.com](mailto:Isabelle.grange@steria.com)

**Relations Investisseurs :**  
**Olivier PSAUME**  
Tel : 01 34 88 55 60 / 06 17 64 29  
[olivier.psaume@steria.com](mailto:olivier.psaume@steria.com)